

## Hamlet condamné à six années de réclusion criminelle

Mercredi, jeudi et vendredi soir, la cour d'assises de la Sarthe a jugé Hamlet pour le meurtre de Polonius. Les audiences ont eu lieu dans un Espal complet. Le juge Denis Roucou, l'avocate générale Agnès Joly, l'huissier Thibault Barnier, l'expert psychologue Jean Plessis, et maître Isabelle Girard ont joué leur propre rôle.

Ce faux procès, constitué à partir de la tragédie de Shakespeare et d'un fait divers, a été magnifiquement improvisé à partir d'un dossier d'instruction, tant par les trois acteurs que par les professionnels de la justice.

Mercredi, l'avocate générale a requis 13 à 17 années de réclusion cri-



minelle. Le jury, huit personnes tirées au sort dans le public, condamne Hamlet à six années de réclusion criminelle, avec un suivi judiciaire de quatre années et une obligation d'indemniser la victime.

*Ouest-France 26-27 avril 2014*